

## COURS

### Attestation de compétences moutons et chèvres

Le cours «Attestation de compétences moutons et chèvres» a pour but d'apprendre aux détenteurs d'animaux d'une part les conditions légales pertinentes et d'autre part les besoins spécifiques en termes d'affouragement et de garde de ces espèces. En outre, les participants au cours sont familiarisés avec les principales maladies et leur prévention puis, dans la partie pratique du cours, font la connaissance des mesures de soins. Le cours englobe aussi bien une partie théorique qu'une partie pratique.

**Date** Jeudi le 16 novembre 2017

**Lieu** Agrilogie Grange-Verney,  
Ch. de Grange-Verney 2,  
1510 Moudon

**Heures** 9.00-16.30 h



**Sujet du cours:** Mise bas et animaux juvéniles.

(Photo: BGK/SSPR)



**Parage des onglons dans la partie pratique du cours.** (Photo: BGK/SSPR)

#### Participants

Toute personne qui possède plus de 10 moutons ou chèvres, mais moins de dix unités de gros bétail, et n'a pas de formation agricole, doit pouvoir présenter une attestation de compétences. Les personnes qui, le 1<sup>er</sup> septembre 2008, étaient déjà enregistrés comme détenteurs d'animaux domestiques, ne doivent pas rattraper la formation.

#### Contenu du cours

Exposés sur les sujets suivants:

- déroulement annuel de la garde de moutons/chèvres;
- mise bas et animaux juvéniles, production laitière;
- base légale;
- alimentation, garde, pacage et soins aux animaux;
- principales maladies et mesures préventives.

Après le repas de midi, partie pratique du cours en groupes:

- soins des onglons;
- reconnaissance des maladies;
- principes de base de l'affouragement.

#### Intervenants

Collaborateurs et collaboratrices du Service consultatif et sanitaire pour petits ruminants

#### Coûts (repas de midi compris)

- Membres du SSPR CHF 130.00
- Non-membres CHF 180.00

La facture ainsi que la confirmation du cours vous est envoyée quelques jours avant celui-ci.

L'annulation de l'inscription est possible jusqu'à une semaine avant le début du cours. Toute annulation réalisée après ce délai est facturée à 50 % du prix du cours. Sans annulation, l'intégralité du prix est facturée. Vous pouvez bien entendu nous proposer une personne de remplacement.

#### Documents/Certificats

Seront remis le jour du cours

#### Inscription

Via le site Internet [www.petits-ruminants.ch](http://www.petits-ruminants.ch) ou par téléphone au 062 956 68 58.

#### Délai d'inscription

8 novembre 2017